

COMMENTAIRES PRÉSENTÉS À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (CMI)

DANS LE CADRE DE SES SESSIONS D'INFORMATION
SUR SON PROJET DE PLAN DE RÉGULARISATION BV7
SANS SA NOUVELLE ORDONNANCE D'APPROBATION



LA RÉGULARISATION DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT (LOSL)

Juin 2012

PAR



Nature Québec, 2012 (juin).

La régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL) Commentaires présentés à la Commission mixte internationale, dans le cadre des sessions d'information sur son projet de plan de régularisation BV7 sans sa nouvelle ordonnance d'approbation, 6 pages.

Rédaction

Marc Hudon, président de la commission Eau

Crédits photographiques (page couverture)

© Québec couleur nature 2007, Lucienne Paquette

© Québec couleur nature 2008, Esther Poitras

© Québec couleur nature 2008, Andrée-Louise Beaulieu

ISBN 978-2-923731-86-5 (document imprimé)

ISBN 978-2-923731-87-2 (document PDF)

© Nature Québec, 2012

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

CONTEXTE DES SESSIONS D'INFORMATIONS

D'abord toutes nos félicitations pour ce travail ardu et complexe visant à optimiser la gouvernance des eaux du système lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL). Les sessions d'informations tenues en mai 2012 sous l'égide de la Commission mixte internationale (CMI), concernant sa proposition pour un nouveau *Plan de régularisation des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent*, appelé *BV7*, ont représenté, pour Nature Québec, une occasion unique. Ainsi, Nature Québec a pu se mettre à niveau concernant le travail des juridictions des deux dernières années, ce malgré l'absence totale des documents pertinents, tels l'Ordonnance d'approbation, la nouvelle gouvernance appliquée par le Conseil international de contrôle (nouveau rôle adapté et mandat inconnu), la gestion adaptative, les mesures de mitigation, etc.

Ces informations font cruellement défaut et minent les efforts de transparence et d'information de la population, sans parler du retard considérable que prendra la suite de la démarche alors que la CMI devra revenir devant la population avec ces informations cruciales et lui permettre de les assimiler dans le but de les commenter adéquatement. En fait la proposition de la CMI rejoint une recommandation que Nature Québec avait énoncée en 2007 : « R-8. Nature Québec recommande d'aller, éventuellement, vers une régularisation qui soit le plus près possible des débits naturels. Cela afin de mieux prémunir l'ensemble du système LOSL contre les impacts cumulatifs des changements climatiques... ». Mais il y avait des conditions attachées à cette recommandation.

Nature Québec ajoute à cela que le plan de régularisation proposé, le *BV7*, devra relever le défi de réguler de façon équitable et transparente les volumes d'eau du système lac Ontario et fleuve Saint-Laurent. Ces volumes sont intimement liés à ceux des autres Grands Lacs, tous dépendant des aléas de mère Nature sur le bassin. Nature Québec reconnaît le travail récent de modélisation de différents scénarios de changements climatiques, réalisé par la CMI et les juridictions. Force est d'admettre qu'il s'agit d'un travail partiel qui requiert bien davantage d'investissements et de travail afin de faire face adéquatement aux impacts cumulatifs inconnus de ces changements climatiques sur le bassin, y compris celui de la rivière des Outaouais, et afin d'apprendre à s'y adapter en continu. Comment la CMI envisage-t-elle d'effectuer tout le travail de modélisation climatique en continu au cours des prochaines décennies ? Combien les juridictions et les gouvernements fédéraux investiront-ils chacun afin de s'en assurer ? Ces questions clés demeurent actuellement sans réponse. Par précaution, le nouveau plan de régularisation devra, à long terme, gérer la décroissance de ces volumes d'eau et, à l'occasion, les apports soudains de grands volumes d'eau, ce, été comme hiver.

Nature Québec tient à reconnaître l'importance du travail des scientifiques pour protéger l'écosystème du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent tout en tentant de stimuler un développement économique respectueux de sa résilience. Depuis 2008, à son honneur et contrairement aux initiatives antérieures, la CMI a fait appel aux différentes juridictions concernées (l'état de New York et les provinces de l'Ontario et du Québec) afin de les inclure dans la marche à suivre dans le but de développer le meilleur compromis possible, soit la toute dernière version du plan proposé : le *BV7*.

COMMENTAIRES

Le système LOSL est d'une complexité extraordinaire en regard de l'incertitude des apports naturels d'eau et de l'agencement de redistribution de l'eau par le Conseil international de contrôle du LOSL aux différentes périodes de l'année. Effectivement, en ne faisant usage que du 1 % qui se régénère annuellement le Conseil international de contrôle doit tenir compte de considérations telles la colonne d'eau disponible, la fréquence et les fenêtres de demandes en eau des différents usages (production hydro-électrique, navigation commerciale, eau potable, plaisance et maintenant, formellement, environnement) et du lieu géographique d'où le (s) besoin (s) doivent être pris en considération.

Nature Québec insiste sur le principe que les eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ne peuvent être gérées comme un système seul et indépendant des conditions qui prévalent sur les autres Grands Lacs, et, de surcroît, face à l'inconnu que réservent les changements climatiques pour l'ensemble du bassin.

Nature Québec soumet les commentaires et les questionnements suivants au sujet de la récente tournée d'information concernant le plan proposé, le BV7 :

- Rendre disponible à la population le contenu intégral détaillé de l'application terrain de la « gestion adaptative », et les mécanismes qui vont permettre la compréhension de ces outils et de l'implication conjointe en continu des juridictions de l'amont avec l'aval, du suivi, des secteurs d'activités concernés, des usagers et des citoyens intéressés.
- Rendre disponible à la population le contenu intégral et détaillé de la nouvelle ordonnance d'approbation en vue d'assurer qu'elle maintiendra le fragile équilibre dans la protection de l'environnement d'abord et des différents intérêts pour l'ensemble du système LOSL, particulièrement pour la partie fluviale du Saint-Laurent, ensuite.
- Rendre disponible à la population, les impacts potentiels des variations climatiques extrêmes anticipées sur la quantité et la qualité de l'eau du système en faisant usage de cartes géographiques dynamiques (évolutives) du système LOSL sur lesquelles les données seront mise à jour au fil du temps et des résultats scientifiques obtenus. Cela pourrait aussi être réalisé par l'usage de logiciels adaptés à chacune des régions.
- Rendre disponible à la population la visualisation en période d'étiage et de hauts niveaux d'eau, du panache d'écoulement des apports d'eau dans le fleuve Saint-Laurent, tels les eaux provenant du lac Ontario, de la rivière des Outaouais et de chacun des tributaires du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la pointe Est de l'Île d'Orléans à Québec. Cela pourrait aussi être réalisé via de logiciels adaptés à chacune des régions.
- Rendre disponible à la population, le panache d'écoulement des eaux usées traitées (et des eaux de surverses) provenant des usines de filtration municipales lors de pluies abondantes, ou selon

- les changements climatiques anticipés, en relation avec les prises d'eau potable et endroits destinés à la baignade, tant pour le lac Ontario que pour le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la hauteur de la pointe Est de l'Île d'Orléans. Cela pourrait être réalisé par un logiciel adapté.
- Nature Québec souhaite que soient assurées des mesures de protection pour l'ensemble de la plaine inondable du Saint-Laurent et que ces mesures soient inscrites dans la gestion adaptative.
 - Nature Québec désire savoir ce qui en est de la notion du « no net loss » dans la nouvelle ordonnance d'approbation.
 - Nature Québec demande à la CMI de préciser l'impact de la régularisation des volumes d'eau du lac Ontario sur la qualité de l'eau du Saint-Laurent. Y aura-t-il des « seuils » déclencheurs qui motiveront une adaptation x, y, ou z ?
 - Nature Québec désire connaître les pouvoirs discrétionnaires ou la latitude qu'aura le conseil international de contrôle quant aux choix futurs et aux modifications futures du plan de régularisation.
 - Nature Québec se questionne sur la gestion à venir du couvert de glace et des mesures de prévention et de mitigation pour les parties vulnérables du système LOSL.
 - Nature Québec désire que la CMI assure dans la nouvelle gouvernance la tenue préalable de consultations publiques sur le bassin LOSL, advenant le besoin pour le conseil de contrôle de devoir dévier sévèrement du plan de régularisation.
 - Nature Québec demande à la CMI de confirmer dans la nouvelle gouvernance la mise en place d'un comité consultatif multipartite permanent qui avisera le conseil international et fera le pont en continu avec les collectivités du bassin LOSL, tout en agissant comme un « tampon » efficace d'évaluation des éventuelles pressions politiques pour moduler les débits, etc.
 - Nature Québec demande à la CMI de s'assurer que, dans la nouvelle gouvernance de BV7, le conseil international de contrôle tienne des consultations publiques biennuelles afin d'informer la population de l'évolution de la performance du plan de régularisation, et aussi afin de faire état de l'atteinte ou non des objectifs et des raisons.
 - Nature Québec demande le maintien en place dans la nouvelle gouvernance du Conseil international de contrôle avec les pouvoirs qu'il a su exercer avec discernement depuis le début. Nature Québec désire s'assurer que ce système vaste et complexe ne soit pas dirigé éventuellement vers une gestion automatisée.
 - Nature Québec demande à la CMI d'identifier et de confirmer les sources additionnelles de financement pour de la recherche scientifique en continu sur les impacts cumulatifs des changements climatiques pour l'ensemble du système LOSL et celui des Grands Lacs ; de même

que sur les débits du fleuve Saint-Laurent et de ses nombreux usages. Cela, de concert avec le gouvernement du Québec, celui de l'Ontario et celui de l'État de New York afin d'homogénéiser la compréhension des impacts des changements climatiques pour l'ensemble des secteurs.

- Nature Québec demande à la CMI de confirmer le financement afin d'assurer le suivi actualisé et régulier sur le terrain pour confronter la réalité des résultats avec les indicateurs de départ de BV7 choisis afin de s'assurer de dresser un portrait le plus complet possible de la réalité.
- Nature Québec demande à la CMI, d'instaurer dès 2014 un colloque bi-annuel sur « les ajustements à prévoir » à la régularisation du système lac Ontario/fleuve Saint-Laurent, regroupant les villes et municipalités, les gouvernements, les ONG et l'industrie, afin d'évaluer le degré de compréhension des enjeux, de partager quant à l'évolution de la situation et de planifier la séquence des prochaines actions et suivis à prendre.
- Nature Québec désire que le travail de modélisation, ou plutôt de prévision (forecasting), soit détaillé et assuré financièrement pour les années futures, car la partie aval en est très certainement totalement dépendante, ce afin de mieux se prémunir des impacts relatifs aux extrêmes.
- Nature Québec demande à la CMI la mise en place d'une approche écosystémique (golfe, estuaire, fleuve, Grands Lacs) préconisée par plusieurs intervenants de la communauté scientifique dans le maintien et l'adaptation des différents usages, dont ceux de l'environnement. L'approche devra se traduire jusqu'à l'échelle de bassins versants.
- Nature Québec demande à la CMI d'élargir la zone d'influence directe de la régularisation du LOSL, laquelle se termine actuellement à Trois-Rivières, afin de la porter jusqu'à la pointe Est de l'île d'Orléans. Car, peu importe le plan de régularisation utilisé, la zone d'influence de cette régularisation se fait ressentir au-delà de Trois-Rivières. Dans les faits, elle se répercute jusqu'à la pointe Est de l'île d'Orléans, à Québec, où se situe la ligne d'eau salée qui se déplace avec le mouvement des marées juste en aval des prises d'eau potable des secteurs de Lévis, de Sainte-Foy, de Cap-Rouge, etc. Une conjoncture entre le rehaussement du niveau de la mer Atlantique et de faibles apports d'eau du lac Ontario provoquerait certainement la migration vers l'amont de la ligne d'eau salée et, par le fait même, la contamination en premier lieu de la prise d'eau potable de la ville de Lévis.

MOT DE LA FIN

Le Groupe consultatif sur les changements climatiques de l'ONU (Water Resources Implications of a Changing Climate: *"From the North American perspective Down to the Great Lakes-St-Lawrence System"*) sonne le glas pour toute forme de planification à court terme ou insuffisamment informée au Canada et aux États-Unis : « *L'augmentation de la température moyenne se traduira par des changements climatiques majeurs qui affecteront la disponibilité et l'accès à l'eau* ». Ainsi, ils prédisent qu'il y aura :

- Réduction de l'écoulement d'eau de 5 à 26 % dans les canaux de navigation.
- Des précipitations plus intenses et des pluies en hiver.
- Des risques de problèmes de quantité et qualité de l'eau, surtout pour l'eau contenue dans les systèmes d'aqueduc municipaux (problèmes d'odeurs et de goûts).
- Des changements dans la distribution, la fréquence et l'allocation complexe et controversée d'eau du système.
- Un besoin d'intégration des impacts des changements climatiques dans les programmes d'infrastructures.
- Davantage de baisse des niveaux d'eau en raison de l'évaporation lorsque la température se réchauffera.
- Davantage d'évaporation en raison de la disparition graduelle du couvert de glace en hiver sur les Grands Lacs, etc.

Nature Québec reconnaît et apprécie les efforts consentis en ce qui a trait à la diffusion de connaissances additionnelles sur les impacts des changements climatiques, modélisés en fonction de la grande vulnérabilité du fleuve situé à l'extrémité aval du système LOSL et en lien direct avec le système Saint-Laurent/Grands Lacs, tel que reconnu par le IPCC.

En ce sens, Nature Québec désire rappeler que :

- Le lac Saint-Pierre est la pouponnière du Saint-Laurent fluvial québécois. Le lac Saint-Pierre est aussi une réserve de la biosphère de l'UNESCO. La résilience du lac Saint-Pierre est fragile, de même que sa capacité à soutenir l'ensemble des usages, plus particulièrement la vie aquatique, la faune et la flore. Bien des efforts sont investis par les divers paliers de gouvernements, les municipalités, l'industrie et les citoyens afin de protéger et de réhabiliter le lac Saint-Pierre.
- La région de Montréal, de par sa position géographique, est extrêmement dépendante des actions et des gestes posés en amont sur le lac Ontario et sur l'ensemble des Grands-Lacs. Ici,

l'eau provenant du lac Ontario sert à plusieurs usages, tous concentrés sur les quelques centaines de mètres de largeur qui séparent les deux rives. Ceci commande une approche de précaution de tous les instants dans l'exercice de la régularisation des niveaux d'eau. Les usines de traitement des eaux, situées au sud de l'île, ont été conçues afin de traiter une eau de la qualité de celle qui provient du lac Ontario actuellement. L'activité maritime de la région est également très fragile face à l'exercice de régularisation. Quelles seront les mesures de mitigation proposées et les coûts engendrés pour la protéger et maintenir une eau en quantité et qualité comparable à ce que l'on connaît aujourd'hui, et ce, pour l'ensemble des usages, incluant la vie aquatique, les milieux humides et les habitats fauniques ?

Nature Québec tient à remercier la CMI d'avoir tenu des sessions d'informations publiques sur son projet d'un nouveau plan de régularisation, le BV7, mais déplore l'absence des informations relatives tout particulièrement à son ordonnance d'approbation.



Nature Québec est un organisme national à but non lucratif (OBNL) qui regroupe des individus et des organismes œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie. Depuis 1981, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Nature Québec

870, avenue De Salaberry, bureau 270

Québec (Québec) G1R 2T9

tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991

www.naturequebec.org • conservons@naturequebec.org